

Paris, le 14 novembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Baisse des phytosanitaires et Conseil aux agriculteurs : Coop de France en appelle à la cohérence des politiques mises en œuvre »

Ce matin, lors de la troisième réunion de concertation sur l'ordonnance de mise en œuvre de la séparation de la vente et du conseil de produits phytosanitaires, Coop de France et l'ensemble des parties-prenantes ont découvert, en séance, une nouvelle proposition de texte. Coop de France ne peut que s'étonner de la méthode employée comme du contenu de cette nouvelle version, qui ne prend pas en considération les contributions des acteurs concernés.

Alors même que les coopératives agricoles se sont clairement engagées et travaillent au quotidien avec les agriculteurs coopérateurs à la réduction des produits phytosanitaires, Coop de France tient à rappeler le rôle déterminant du conseil pour répondre à cet enjeu sociétal.

- Sur le fond :

Le texte d'ordonnance présenté ce matin supprime de fait la faculté pour les coopératives agricoles de répondre à leurs obligations en matière de diffusion de solutions alternatives au travers du dispositif des CEPP (certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques). Ce parti-pris interroge sur la cohérence de la politique souhaitée par le Gouvernement.

Il conduit inmanquablement à une déstructuration de l'organisation actuelle du conseil aux agriculteurs, sans prévoir de dispositifs de remplacement avec, à la clé, des conséquences lourdes en termes d'emplois sur les territoires : ce sont plusieurs milliers de postes de conseillers qui sont concernés au sein des coopératives agricoles.

- Sur la forme :

Engagée dès le départ dans le principe du travail collectif pour la préparation de cette ordonnance, Coop de France appelle à la reprise d'une réelle concertation, remise en cause ce matin. En refusant les propositions constructives de Coop de France sur la montée en compétence et l'indépendance au sein des entreprises des conseillers, le gouvernement s'entête et prend le risque d'une mesure inefficace pour la baisse des phytosanitaires.

De plus, pour assurer cette bonne concertation et aboutir à un texte cohérent et adapté aux réalités de terrain, il est indispensable que l'ensemble des acteurs disposent de l'étude d'impact réalisée à l'initiative du Gouvernement.

« Avec une approche radicale et erronée de la séparation de la vente et du conseil qui témoigne d'une réelle méconnaissance de la réalité, le Gouvernement va priver les agriculteurs d'un accompagnement de proximité indispensable et remettre en cause le lien essentiel entre les agriculteurs et les attentes des consommateurs. Il est primordial de garder le conseil au sein des filières pour être en mesure de continuer à répondre aux attentes des clients, tant en termes sanitaire qu'environnemental », conclut Christian PEES, président Coop de France Métiers du Grain.

Contact presse :

Image Sept - Caroline Simon : 06 89 87 61 24 / caroline.simon@image7.fr

Coop de France en bref :

Président : Michel Prugue

Directrice Générale : Valérie Ohannessian

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française.

La Coopération agricole en chiffres :

- 2 500 entreprises coopératives (coopératives, unions et sica) + 12 260 CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole),
- 85,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (hors unions de commercialisation),
- 40 % du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire français,
- 1 marque alimentaire sur 3 est coopérative,
- Plus de 165 000 salariés,
- $\frac{3}{4}$ des agriculteurs adhèrent à au moins 1 coopérative,
- 550 coopératives engagées dans le bio,
- 74 % des sièges sociaux se situent en zones rurales,
- 93 % des entreprises coopératives sont des PME ou TPE.